

L'adhésion Ecole du CNA, c'est :

- L'adhésion de 6 membres du corps enseignant pendant 1 an
- L'abonnement à la revue trimestrielle Profession Achat pour 20 exemplaires
- Au moins une intervention d'un Adhérent du CNA devant les étudiants
- Un accès gratuit pour vos étudiants aux pages Carrières et emploi.
- La mise à disposition du logo «Ecole Adhérente CNA».
- La participation possible du Conseil National des Achats à la remise des diplômes
- Une animation CNA (sur demande) organisée sur le site de l'école
- Un appel préférentiel aux Ecoles pour intervenir dans des conférences CNA
- Une recherche facilitée au sein de l'Association pour la constitution de jurys ou de tuteurs pour l'école

La Conseil National des Achats a aussi co-écrit la Charte Relations Fournisseurs Responsables et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.
La Conseil National des Achats participe avec le Médiateur des entreprises à l'attribution d'un label d'Etat pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte..

À travers le Conseil National des Achats, vous accédez :



à une **couverture** nationale unique et de proximité régionale



à l'**appartenance** d'un réseau professionnel



à la **diversité** de ses membres, hommes et femmes de toute génération, issus de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de structures

représentant 13 000 acheteurs, ouvert sur d'autres fonctions de l'entreprise (partenariats avec d'autres associations professionnelles)

Le Conseil National des Achats offre à vos étudiants



la **comparaison** de différentes pratiques achats de professionnels des Achats



Un accès gratuit au service Carrières & Emploi sur le site www.cna-asso.fr



de **consulter** l'un des 20 exemplaires de la revue trimestrielle **Profession Achats**, la revue scientifique semestrielle **Excellence HA** et la revue semestrielle **La Revue Française des Achats Responsables**, envoyés à l'école



des **formats** d'échange variés (Afterworks, Universités des Achats, conférences thématiques et Groupes d'Etude et de Benchmark)

Demande d'admission Ecole

Enseignement de la fonction Achat

Coordonnées de l'Ecole

Ecole
Code NAF
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées de facturation (si différentes)

Société
Contact
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]
Code Fournisseur

Coordonnées enseignant n°1

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées enseignant n°2

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées enseignant n°3

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées enseignant n°4

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées enseignant n°5

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées enseignant n°6

Nom, Prénom
Fonction exacte
Né le
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Je soussigné après avoir pris connaissance des Statuts de l'Association ainsi que du Code d'Éthique, déclare vouloir adhérer au Conseil National des Achats, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage, en conséquence, à respecter les dispositions des Statuts et du Code de l'Éthique.

Fait à , le
Signature

Conditions d'adhésion :

Modalités d'adhésion :

Merci de renseigner les éléments suivants :

Coordonnées de l'Ecole : Tous les enseignants seront rattachés à cette adresse. Les revues seront également envoyées à l'adresse indiquée dans cette rubrique

Coordonnées des enseignants : Les enseignants indiqués dans cette rubrique devront être salariés de l'Ecole, au moins à mi-temps. L'adhésion école est limitée à 6 enseignants.

Coordonnées de facturation : à compléter uniquement si l'organisme payeur et/ou l'adresse est différent.

L'adresse mail est indispensable, toutes les communications CNA passant par voie électronique, des invitations à la facturation.

L'adhésion est ouverte aux professionnels des Achats et aux personnes exerçant la fonction. Elle est soumise à validation du Président de Région et/ou du Conseil d'Administration du Conseil National des Achats. Elle prend effet à réception du dossier complet pendant un ou deux ans, selon durée choisie, l'échéance intervenant à la date anniversaire. Le dossier complet est à envoyer à Conseil National des Achats – 8 Rue de Moscou – 75008 PARIS. Dès enregistrement, vous recevrez une facture acquittée.

L'adhésion Ecole comprend les services suivants :

Abonnement à la revue trimestrielle Profession Achat : 20 exemplaires par site couvert par l'adhésion

Au moins une intervention d'un Adhérent du CNA devant les étudiants de l'école sur une thématique à définir. Cette intervention ne pourra pas être considérée comme un enseignement à proprement parler.

Accès gratuit au service Carrière et Emploi pour les étudiants, notamment pour leur recherche de stage.

Mise à disposition du logo « Ecole Adhérente CNA » pour sa communication interne et externe. Ce logo est réservé aux écoles adhérentes.

Participation possible du Conseil National des Achats à la remise des diplômes de l'école, sous une forme qui restera neutre.

Animation CNA (sur demande) organisée sur le(s) site(s) de l'école.

Appel préférentiel aux Ecoles Adhérentes pour intervenir dans des conférences CNA.

Recherche facilitée au sein de l'Association pour la constitution de jurys ou de tuteurs pour l'Ecole.

Cotisations :

(disponible pour 1 école représentée par 6 enseignants salariés maximum) Règlement par virement.

Cotisation de base = 800€ HT, soit 960€ TTC

Ecole ou groupement d'écoles multi-sites : 400€ HT, soit 480€ TTC par site supplémentaire

Code d'Ethique :

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président du CNA de 1949 à 1960 qui écrivait alors :

«L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'établir une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique telle qu'elle est définie ci après. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son patron, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devant le Comité d'éthique du CNA du seul fait de sa libre adhésion au règlement de l'Association...».

L'adhésion au Conseil National des Achats engage l'Acheteur à exercer sa mission en toute loyauté vis à vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie de la Profession que l'on peut résumer comme suit :

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis à vis de ses fournisseurs **avec probité et impartialité.**

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, **le jeu de la concurrence.**

Respecter le caractère confidentiel des informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté

Statuts

disponibles sur le site www.cna-asso.fr